

DÉLIBÉRATION N° DEL-24-044

Approbation de la charte du mécénat de particulier

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 18 décembre 2024

Le 18 décembre de l'an deux mille vingt-quatre, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Halle aux grains – Loge 13 à Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9
Présents : 6 dont 1 en visio conférence
Absent :
Procuration : 3
Date de convocation : 12 décembre 2024

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- Mme Brigitte Bec, en visioconférence
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

Représentant de l'Etat :

- M. Pierre-André Durand, Préfet

Procuration :

- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Gérard André a donné pouvoir à Mme Ida Russo
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Sophie Lamant

Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.

Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

L'Etablissement public du Capitole s'est doté en octobre 2023 d'un service mécénat placé directement au sein de l'institution auprès de la Direction afin d'accroître les ressources destinées au rayonnement de l'Orchestre et de l'Opéra et à ses projets conduits dans le domaine culturel, artistique, social, environnemental et de l'éducation (délibération N°DEL-23-002).

Cette mission a pour double objectif, d'une part de développer de nouvelles formes de mécénat auprès des entreprises (mécénat financier, de compétence, en nature) en collaboration avec Aïda et d'autres part de constituer un réseau de mécènes particuliers désireux de soutenir l'institution.

Une charte du mécénat de particulier a été rédigée afin de définir un cadre et les pratiques de cette nouvelle stratégie. Ce document a été établi à partir de la charte de déontologie du mécénat du ministère de la Culture, des statuts de l'établissement, de la stratégie du mécénat présentée aux directions de l'EPC en janvier 2024 et du guide mécénat de Toulouse Métropole. Elle a fait l'objet d'échanges avec les délégations artistiques (orchestre, ballet, chœur) et les chefs de services de l'établissement (fonctions ressources, technique, marketing et communication). Le document a été présenté en CST avant délibération.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Décide :

Article 1 :

D'approuver la charte du mécénat de particuliers telle qu'annexée

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente charte du mécénat de particuliers

Article 3 :

D'autoriser Monsieur l'Administrateur des finances publiques à encaisser les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'établissement.

Résultat du vote :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ABSENT : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.


Le Président de séance,
Francis GRASS